



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 26 mai 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : RÉGIE ACQUA PUBLICA – DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 19 mai 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Rose-Marie, SAVELLI Jean-Michel, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
CIMINO Philippe à BERETTI Hélène  
MONDOLONI Jean-Martin à OLIVESI GUIDI Josepha  
POGGI Marie-Claire à MORGANTI Julien  
SIMEONI Gilles à POZZO DI BORGIO Louis  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à GIAMARCHI Marie-Dominique  
TIERI Paul à CASTELLANI Pasquale  
FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie  
ROSSI Michel à SAVELLI Jean-Michel

**ABSENTS :**

BATTINI Nicolas, SAVELLI Pierre, GUAITELLA-PALMIERI Corinne

**QUORUM : 21**

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : RÉGIE ACQUA PUBLICA – DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération en date du 24 février 2015 portant création de la régie Acqua Publica ;

Vu les statuts de la régie Acqua Publica, adoptés par délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2015 et modifiés par délibération du 12 avril 2016 ;

Considérant que la régie Acqua Publica est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur ;

Considérant que le directeur est désigné par le Conseil communautaire sur proposition du Président ;

Considérant la situation d'indisponibilité du directeur actuellement en fonction ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la régie ;

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a proposé la désignation de Monsieur Fabrice REBOA en qualité de directeur par intérim, jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'assurer la continuité de direction de la régie ;

Considérant que conformément aux statuts de la régie Acqua Publica (article 11), le directeur doit être désigné au vote à bulletin secret ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité, par 33 voix et 4 abstentions (MM. MORGANTI, MONDOLONI. Mmes POGGI, OLIVESI-GUIDI)**

**DÉCIDE**

- De désigner Monsieur Fabrice REBOA en qualité de directeur par intérim de la régie *Acqua Publica*, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**PRECISE**

- Que cette désignation fera l'objet d'une nomination par arrêté du Président de la régie ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*Pozzo di Borgo*  
**Louis POZZO DI BORGO**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**